



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 05 février 2021
affiché ou publié le vendredi 05 février 2021
identifiant de télétransmission 073-200069110-20210128-lmc1H24850H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H24850H1

Extrait du registre des décisions

Bureau du 28 janvier 2021

n° 011-21

Objet : *RS - Approbation d'une convention de comaitrise d'ouvrage avec la commune de La Motte-Servolex pour la rénovation de l'éclairage public sur les voiries d'intérêt communautaire*

- date de convocation le 22 janvier 2021
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi vingt-huit janvier dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis en visioconférence, via Zoom, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 32

Aillon-le-Jeune	
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Marie Bénévise - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Thierry Repentin
Cognin	Corinne Charles
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoza
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés : 20

Jean-François Beccu - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Jean-Pierre Coendoz - Pierre Duperier - Michel Dyen - Maryse Fabre - Sandra Ferrari - Max Joly - Luc Meunier - Franck Morat - Martin Noblecourt - Marie Perrier - Christophe Pierretton - Damien Regairaz - Josette Rémy - Alain Thieffenat - Serge Tichkiewitch - Thierry Tournier - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 28 janvier 2021

délibération n° 011-21

objet **RS - Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage avec la commune de La Motte-Servolex pour la rénovation de l'éclairage public sur les voiries d'intérêt communautaire**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que Grand Chambéry exerce des compétences d'éclairage public sur les voiries d'intérêt communautaires (VIC).

La commune de La Motte-Servolex a entamé la rénovation de son parc d'éclairage public, permettant la modernisation des luminaires par la mise en place d'équipements leds afin de réduire les consommations électriques de manière très significative.

L'agglomération souhaite suivre la commune de La Motte-Servolex dans sa démarche de modernisation du parc d'éclairage public et ainsi participer à la diminution des consommations d'énergie.

La commune ayant débuté les études et les procédures, et l'opération intégrant une majorité d'équipements non communautaires, la présente convention vise à confier à la commune la maîtrise d'ouvrage unique pour la rénovation de l'éclairage public sur les voiries d'intérêt communautaire pour le compte de Grand Chambéry, afin d'assurer la cohérence globale de l'opération. Ainsi, sur les 373 luminaires au total prévus dans le cadre du marché, 118 se situent sur des VIC.

Les travaux comprennent la rénovation des luminaires par des équipements leds incluant la dépose des équipements existants et la fourniture et la pose des nouveaux luminaires leds, sur les voiries suivantes :

- rue de la Briquerie,
- rue de l'Erier,
- rue de la Curiaz,
- rue de la Leysse,
- avenue Costa de Beauregard,
- passage piéton rue Jean-Marie Michellier,
- rue des Epinettes.

Il est précisé que, dans le cadre de sa mission pour le compte de Grand Chambéry, la commune peut solliciter le SDES pour obtenir le maximum de subventions. Grand Chambéry prévoit pour sa part de récupérer les CEE (certificats d'économie d'énergie).

Il est donc proposé que Grand Chambéry transfère de manière temporaire sa maîtrise d'ouvrage à la commune de La Motte-Servolex, pour la réalisation des études et travaux relatifs à l'opération.

Le coût global prévisionnel de l'opération concernant les études et travaux transférés à la commune s'élève à 104 324,14 € TTC avec un financement par Grand Chambéry prévu sur les exercices 2021 et 2022.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant les conventions de maîtrise d'ouvrage,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité (Christian Gogny ne prenant pas part au vote) :

Article 1 : approuve la convention de maîtrise d'ouvrage entre Grand Chambéry et la commune de La Motte-Servolex confiant à cette dernière la maîtrise d'ouvrage pour la rénovation de l'éclairage public sur les voiries d'intérêt communautaire pour le compte de Grand Chambéry,

Article 2 : autorise la demande de subvention la plus élevée possible auprès du SDES,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer cette convention et les documents à intervenir,

Article 4 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 011-21

Objet de l'acte :	RS - Approbation d'une convention de comâîtrise d'ouvrage avec la commune de La Motte-Servoalex pour la rénovation de l'éclairage public sur les voiries d'intérêt communautaire
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 3 - Conventions de Mandat 1 - Délibérations 1 - Autorisation de signer la convention
Date de l'acte :	28 janvier 2021
Annexe(s) :	Projet Convention de COMOA GC/Motte Servoalex Rénovation E.P.

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210128-lmc1H24850H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H24850H1

Date de transmission en Préfecture :	05 février 2021
Date de réception en Préfecture :	05 février 2021
Période d'affichage :	du au